

Image not found or type unknown



# Droit à l'information du patient, réparation du préjudice résultant de sa violation.

Fiche pratique publié le 08/09/2016, vu 969 fois, Auteur : [MARIE Henriette](#)

**Le Conseil d'Etat a rendu un arrêt à propos du devoir d'information du médecin. Il énonce que le préjudice ne découle pas ipso facto de la violation du droit à l'information du patient. Cette jurisprudence est en contradiction avec celle de la Cour de cassation qui considère qu'il existe un préjudice qui doit nécessairement être réparé.**